REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 44 -2026**

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260526-DCM44-2026-DE
Date de télétransmission : 01/06/2026
Date de réception préfecture : 01/06/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MAI 2026

Conseillers: 09
Présents: 07
Votants: 07
Pouvoirs: 02

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre,
Absents excusés : CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,
Pouvoirs: Tiphaine CLAVEAU à Francis PECKRE
Guillaume HENRY à Amélie BENIZEAU
Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 21 Mai 2026

Objet : Demande de Subvention CAN – PACT 4 – Îlot de fraîcheur et mini potager

Monsieur le Maire présente le dossier concernant l'îlot de fraîcheur et un mini potager sur le terrain communal de La Gorre pour les enfants de l'école.

Un devis a été demandé à l'entreprise « idverde » de Prin-Deyrançon. Le montant de ce devis est de 5 141,68€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Valide le plan de financement comme suit :

Travaux
- Création d'un îlot de fraicheur et d'un mini potager

Total travaux HT	**5 141,68 Euros**
TVA 20%	**1 068,34 Euros**
Total TTC Travaux	**6 170,02 Euros**

Il est décidé de solliciter une aide auprès de la communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du PACT 4 à hauteur de 50% soit 2 570,84€.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la demande de subvention et à signer le devis.

Fait à AMURÉ, le 26 mai 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

MAIRIE de AMURE 79 (Deux-Sèvres)

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :